



Jeudi 01 aout 2024



La réponse du président de la République à la position de la France sur la question sahraouie a été "ferme, résolue et précise"

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, a affirmé, mercredi à Alger, que la réponse du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la nouvelle position de la France sur la question du Sahara occidental, "a été ferme, résolue et précise", estimant que la démarche française ne contribuera pas à la relance du processus diplomatique, mais alimentera plutôt l'impasse dans lequel le plan d'autonomie a plongé la question sahraouie depuis plus de 17 ans.

Répondant aux questions des journalistes, lors d'une conférence de presse au siège du ministère sur les dossiers d'actualité inhérents à la politique étrangère, M. Attaf a fait savoir que le président de la République avait été informé, préalablement, de la démarche française par son homologue français qui a tenté de justifier cette décision, lors de leur rencontre, le 13 juin dernier, à Bari (Italie) en marge de la Réunion du G7.

A cette occasion, M. Attaf a estimé que les différents données et arguments avancés par le président français pour justifier le changement qu'il préparait, n'avait apporté aucune nouveauté, d'autant plus qu'il s'agit d'un rappel de la position française déjà exprimée en 2007 lors de la présentation du plan d'autonomie par le royaume marocain.

Cette démarche est à même de "contribuer à la relance du processus politique pour le règlement du conflit au Sahara Occidental, selon les justifications du président français qui a également souligné que la France demeurait fidèle à ses engagements et à ses

obligations d'appuyer les efforts du Secrétaire général (SG) de l'ONU et à soutenir les efforts de son envoyé personnel".

Qualifiant la réponse du président de la République de "ferme, résolue et précise", M. Attaf a indiqué que le président de la République, estimait que "la nouvelle position française n'est qu'une reproduction des positions exprimées auparavant, voir même les dépasse de très loin, car considérant le plan d'autonomie comme base exclusive pour le règlement du conflit au Sahara Occidental, reconnaissant expressément la prétendue +marocanité du Sahara Occidental+ et incluant clairement le présent et l'avenir du Sahara Occidental dans le cadre de la prétendue souveraineté marocaine".

Comme première mesure, souligne M. Attaf , l'Algérie a décidé, donc, de réduire sa représentation diplomatique en France, en retirant son ambassadeur auprès de la République française, avec effet immédiat, et en confiant la représentation diplomatique algérienne en France, dorénavant, à un chargé d'affaires conformément aux traditions et us internationaux, pour exprimer la dénonciation algérienne de la démarche des autorités françaises.

"Nous allons prendre les mesures nécessaires, pour exprimer notre rejet de la démarche française dangereuse, qui menace la stabilité de la région et sape les efforts déployés, en cette conjoncture, pour parvenir à une solution pacifique et politique à la question du Sahara Occidental".

La résolution du conflit au Sahara occidental se fera conformément aux résolutions onusiennes (ONU)

A une question sur la visite qui était prévue par le président de la République en France, le ministre a affirmé que "toutes les conclusions seront tirées dans le cadre de la préparation de la réponse à la démarche entreprise par la France", ajoutant que "le visite d'Etat qui était prévue s'inscrira, sans nul doute, dans le cadre de ces conclusions". "Je ne serai pas surpris si je dis que la décision française n'a pas contribué positivement à la concrétisation de cette visite, compte tenu des conséquences dangereuses qui découlent de la décision française qui est à même de compromettre non seulement, la résolution pacifique et politique de la question, mais aussi la sécurité et la stabilité de la région".

En outre, le ministre s'est dit surpris que la France ait choisi ce moment pour annoncer sa décision, d'autant plus que la conjoncture connaît des mutations devant permettre aux Nations unies de relancer, via son envoyé spécial au Sahara Occidental, le processus de paix dans la région, ajoutant que l'ONU s'attèle à réactiver le mécanisme de relance des négociations de paix entre les parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario.

Retrait de l'ambassadeur d'Algérie en France : le Conseil de la nation exprime son soutien

Le bureau du Conseil de la nation, présidé par M. Salah Goudjil, président du Conseil a rendu public, mercredi, un communiqué dans lequel il a salué et exprimé son soutien à la décision de l'Etat algérien de retirer son ambassadeur auprès de la République française, suite à la reconnaissance par cette dernière du plan d'autonomie marocain comme seule base de règlement du conflit du Sahara Occidental dans le cadre de la prétendue souveraineté du Maroc.

"L'Algérie sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, adopte une politique conforme à ses principes", a affirmé le bureau du Conseil de la nation qui a "soutenu et salué la décision de l'Etat algérien de retirer son ambassadeur auprès de la République française avec effet immédiat, suite à la reconnaissance par la France du plan d'autonomie marocain comme seule base de règlement du conflit au Sahara Occidental dans le cadre de la prétendue souveraineté du Maroc".

Le bureau a également "condamné cette démarche irréfléchie".

"La position de la France constitue une grave déviation de l'éthique politique et diplomatique et des b.a-ba de la légalité internationale, voire des Chartes des Nations Unies claires concernant la décolonisation à travers le monde", déplore la même source, ajoutant que cette position "bafoue également les décisions de la Cour internationale de justice (CJI) et de ses organes consultatifs".

Il a rappelé, dans ce contexte, que la Cause sahraouie "concerne la décolonisation de la dernière colonie en Afrique".

Il a ajouté, dans ce sens, que le bureau du Conseil de la nation affirme que "le néocolonialisme, tout comme l'impérialisme traditionnel, est un mauvais élève, et confirme l'exactitude de la citation du général Giap, héros de la bataille de +Dien Bien Phu+ au Vietnam, car il ne tire pas de leçons de l'histoire, ni d'enseignements du passé et ne profite nullement des pratiques et des expériences du présent, alors qu'il s'efforce de reproduire ses atrocités contre les peuples opprimés aspirant à un avenir meilleur et à exercer leur droit à l'autodétermination en toute souveraineté".

Après avoir rappelé que la décision du gouvernement français "s'oppose à la tendance mondiale recrudescence vers la décolonisation entière de l'Afrique, et repose sur des calculs politiques étroits et des données historiques falsifiées", le document a indiqué que "la France officielle, à travers cette décision, se jette, aujourd'hui, dans les bras

d'une oligarchie qui ne comprend en politique que les intérêts et les avantages à travers des méthodes machiavéliques, opportunistes, dévoilant, ainsi, une vulnérabilité et une fragilité qui ne devraient pas caractériser un Etat membre du Conseil de sécurité des Nations unies".

Cette décision, poursuit la même source, a confirmé "la soumission de la France aux thèses fictives présentées par le Maroc en vue de réaliser des intérêts douteux. La France a accepté ce deal entaché du sang du peuple sahraoui comme ce fut le cas de l'Etat d'occupation marocain ayant scellé, par le passé, une alliance avec une entité d'occupation".

Il s'agit-là d'une décision "contre le cours de l'histoire. Elle marque la fin de la diplomatie car reconnaissant le prétendu plan d'autonomie comme seule et unique solution", a ajouté le Bureau du Conseil de la nation.

"A travers cette décision de troquer la cause juste du peuple sahraoui et ses droits légitimes, la France officielle a décidé de rompre tout lien avec la philosophie et les valeurs des droits de l'Homme dont elle a toujours défendu. Aujourd'hui, elle incarne la politique de deux poids deux mesures et celle du double standard", lit-on dans le communiqué du Bureau de la chambre haute du Parlement.

"La France a officialisé le renoncement à ses principes en recourant à la diplomatie "d'échange de bons procédés" au détriment de la cause et de l'avenir d'un peuple", a ajouté la même source.

Et de souligner que cette décision constitue "une violation de la légalité internationale, des résolutions onusiennes relatives à la cause sahraouie contraire et de la doctrine de l'ONU concernant la décolonisation". La France s'échappe ainsi de "tous ses engagements et devoirs en tant que membre permanent au Conseil de sécurité relevant de l'ONU et manque de manière flagrante à sa responsabilité envers les objectifs et les principes de l'ONU", a conclu le Bureau du Conseil de la nation.



Présidentielle du 7 septembre : la Cour constitutionnelle annonce la liste définitive des candidats

La Cour constitutionnelle a annoncé, mercredi, la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle du 7 septembre après avoir examiné les dossiers de candidature et les recours.

Il s'agit de M. Youcef Aouchiche (Front des Forces socialistes-FFS), M. Abdelmadjid Tebboune (candidat indépendant) et M. Abdelaali Hassani Cherif (Mouvement de la société pour la paix-MSP).



Le président de l'APN reçu à Téhéran par le Président iranien

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, a été reçu, mercredi à Téhéran (Iran), par le président de la République islamique d'Iran, Massoud Pezeshkian, indique un communiqué de l'APN.

M. Boughali a transmis au Président iranien "les salutations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et ses vœux de succès et de réussite dans ses nouvelles missions à la tête de la République islamique d'Iran".

M. Boughali a exprimé "la satisfaction de Monsieur Abdelmadjid Tebboune du niveau des relations entre les deux pays", préconisant de "concourir à leur renforcement pour un développement à la hauteur des aspirations des deux peuples par le biais des comités conjoints, avec l'échange d'expériences et d'expertises".

Il a rappelé, dans ce sens, les positions de l'Algérie à l'égard des luttes des peuples, palestinien et sahraoui, exprimant "son mécontentement et sa dénonciation du crime ignoble ayant ciblé le leader Ismaïl Haniyeh".

De son côté, le président iranien a adressé "ses vifs remerciements" au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, se félicitant de la présence de l'Algérie à la cérémonie de son investiture qu'il a qualifiée de "preuve de la qualité des relations unissant les deux pays".

Dans un autre contexte, le Président Pezeshkian a affirmé que "le tragique incident et l'assassinat du leader Ismaïl Haniyeh n'entamera pas notre détermination à œuvrer en faveur des droits du peuple palestinien et l'injustice ne peut pas durer", soulignant que "ces actes sont contraires à toutes les Chartes internationales et inadmissibles pour les consciences vives".

Concernant le niveau des relations entre l'Iran et l'Algérie, le président iranien s'est dit "prêt à la mise en oeuvre de toutes les conventions bilatérales conclues entre les deux pays", avant de charger M. Boughali de transmettre "ses remerciements et toute sa considération et salutations fraternelles au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune".

Opep+: M. Arkab participe jeudi à la 55e réunion du JMMC

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab participera jeudi, par visioconférence, aux travaux de la 55e réunion du Comité ministériel de suivi Opep-non Opep (JMMC), a indiqué mercredi le ministère dans un communiqué.

Lors de cette réunion, les ministres évalueront le respect des engagements de réduction de la production des pays Opep+ pour les mois de mai et juin 2024, selon le communiqué.

Les ministres participants discuteront également de la situation actuelle du marché pétrolier mondial et de ses perspectives à court terme, ajoute la même source.

Le JMMC est composé des représentants de sept pays membres de l'Opep : l'Algérie, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, l'Irak, le Koweït, le Nigéria, le Venezuela, et de deux pays non membres de l'Opep: la Russie et le Kazakhstan.

Décès de l'ancien ministre des Finances Abdelkrim Harchaoui : le président de la République présente ses condoléances

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présenté, mercredi, ses sincères condoléances suite au décès de l'ancien ministre des Finances, Abdelkrim Harchaoui, assurant la famille du défunt de sa profonde compassion.

"C'est avec une grande tristesse et une profonde affliction que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a appris la nouvelle du décès de l'ancien ministre des Finances, Abdelkrim Harchaoui", lit-on dans le message de condoléances.

En cette douloureuse épreuve, le président de la République présente ses sincères condoléances à la famille du défunt, l'assurant de sa profonde compassion et "prie Allah Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis et de prêter patience et réconfort aux siens. +A Allah nous appartenons, à Lui nous retournons+".

Après 5 ans d'arrêt : Une machine reprend du service à El Hadjar

Tel ce cas de figure qui n'est pas le premier pour les cadres du complexe Sider El Hadjar. Ces équipes sont motivées par la détermination de préserver la pérennité de l'activité du géant de l'acier en dépit de toutes les zones de turbulence. En effet, une fois de plus, loin des bons de commandes, des factures et le bazar des pièces de rechange cherchées en outre-mer notamment les cadres de Sider ont réussi à remettre en état et à refaire redémarrer un important équipement, a rapporté la direction générale du complexe. Il s'agit d'une importante machine mécanique (180 N 2501 Aleseuse Cerruti), hors service depuis 2019. Selon la même source, une équipe de travail composée d'employés et de cadres des ateliers de la mécanique centrale (Atcx), en coordination avec les ingénieurs de la direction de l'informatique et des systèmes d'information (Disi), en coopération avec un opérateur privé, Smart Machine, a réussi à faire redémarrer une importante machine mécanique (180 N 2501 Aleseuse Cerruti). L'équipement est utilisé pour le creusement et le broyage du matériau à fabriquer (aléseuse), qui joue un rôle important dans l'industrie mécanique lourde et répond notamment aux commandes des unités du complexe, en particulier, l'unité de laminage à froid et le haut fourneau, a expliqué la même source. Cet énième exploit n'a pas laissé pour autant, Karim Boulaïoune, P-DG du complexe Sider El Hadjar et Belili Messaoud, DGA de la technologie, qui ont visité les ateliers, où ils ont rencontré le directeur des ateliers de fabrication (AMM-ATCx) et le chef du département des ateliers centraux de mécanique. Maîtrisant fort bien leur domaine, les deux responsables des ateliers cités ci-dessus, ont, en toute fierté, présentée aux deux P-DG respectifs, les techniciens de l'unité qui ont été à l'origine de cette réalisation, la remise en service de cette importante machine, ainsi que tous ceux qui ont apporté leur savoir-faire, contribuant ainsi à la réduction des coûts de maintenance, sans le recours au fabricant. Le P-DG du complexe Sider n'a pas caché sa satisfaction encore moins sa fierté, quant aux capacités et les compétences dont jouit le géant de l'acier à Annaba. Car, il faut rappeler que, les différentes équipes du complexe El Hadjar, toutes sections confondues, sont un réceptacle de compétences, dont la maintenance, la réparation et la remise en état fonctionnel de plusieurs machines et équipements, leur revient par excellence. Ce constat n'est autre que la libération du génie des cadres ainsi que des employés et même le plus simple des ouvriers dans cette entité économique, dispose d'un capital d'idées créatives, qui ont jusque-là, permis la remise en fonction d'un grand nombre d'équipements. Au-delà, il est également utile de rappeler que les métallurgistes de Sider El Hadjar ont remis, l'an dernier, la voie ferrée au sein du complexe, après un arrêt de plus de 13 ans. C'est pour dire que cet enchaînement d'exploits, témoigne des hautes capacités dont dispose Sider El Hadjar et surtout, la responsabilité de ces hommes d'acier a œuvrer à la bancarisation de milliers de fonds, pour le Trésor public qui a des années durant fait l'objet d'une saignée à blanc, au nom des réparations des machines du complexe El Hadjar.

Transfert technologique et de connaissance et savoir-faire

Les Canadiens entrent en scène

La société mixte sera spécialisée dans la fabrication de composants pétroliers.

La compagnie nationale Sonatrach, a signé, hier à Alger, un protocole d'entente et un accord de confidentialité avec la société canadienne Stream-Flo Industries Ltd, visant l'évaluation de l'opportunité de création d'une société mixte spécialisée dans la fabrication de composants pour l'industrie pétrolière et gazière, indique un communiqué de Sonatrach.

La cérémonie de signature s'est déroulée, au siège de Sonatrach, en présence de son P-DG, Rachid Hachichi, et du P-DG de la société canadienne, Mark McNeill. Ce «protocole d'entente» permettra aux deux parties de «cadre les travaux qui porteront sur l'évaluation de l'opportunité de création d'une société mixte, spécialisée dans la fabrication des composants de têtes de puits, têtes de production et des accessoires d'équipements Oil & Gas», a-t-on expliqué.

Le document, rappelle Stream-Flo Industries Ltd, est «un acteur reconnu à l'échelle internationale, disposant de moyens techniques et technologiques conséquents, ainsi que de l'expertise dans la fabrication, la maintenance et la commercialisation des composants de têtes de puits et têtes de production, de leurs accessoires et de la prestation de services liés».

La signature de ce protocole d'entente, affirme le communiqué, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Sonatrach visant à renforcer sa maîtrise des processus inhérents à son plan de développement, notamment à travers la conclusion de partenariats à forte valeur ajoutée ayant pour objectif la fabrication à l'échelle locale d'équipements pétroliers de haute technologie et la fourniture des services qui leur sont liés, ainsi que la formation spécialisée, le transfert de connaissance, de savoir-faire et le transfert technologique.

Par ailleurs, un protocole d'entente (MoU) a été signé, lundi à Alger, entre l'Entreprise nationale des travaux pétroliers (ENTP), filiale de Sonatrach, et la National Oil Wells Drilling & Workover Company (NWD)», filiale de l'entreprise libyenne National Oil Company-(NOC), visant la mise à disposition par la partie algérienne d'appareils de forage et de workover, ainsi que de services de maintenance et de formation, a informé Sonatrach dans un communiqué. Le document d'entente a été paraphé par les P-DG de l'ENTP et de la NWD, en présence du P-DG de Sonatrach, Rachid Hachichi, et du président de la NOC, Farhat Omar Bin Qaddara, a-t-on précisé. Ce protocole d'entente a été signé à l'occasion d'une visite d'une délégation de la NOC en Algérie, qui s'est déroulée du 29 au 31 juillet, sur invitation de la direction générale de Sonatrach.

Tenue au siège de la direction générale du groupe, cette rencontre fait suite à une autre réunion tenue par visioconférence entre les équipes de Sonatrach et de la NOC pour la mise en place d'un comité de pilotage et de sous-comités techniques dédiés à chaque thématique.

Cette seconde réunion, organisée à Alger, a permis aux deux parties «la mise en place d'un planning des actions à entreprendre concernant les différentes thématiques identifiées dans le protocole d'accord signé entre les deux parties en février 2022 et son avenant signé en j Ainsi, le comité technique mis en place par les deux parties examinera la possibilité d'une collaboration entre les filiales de Sonatrach et de la NOC dans le domaine du forage, de la géophysique, de l'intervention sur Puits et de la stimulation et de la construction, souligne le communiqué. Pour rappel, le P-DG de Sonatrach et le président de la NOC avaient signé le 14 janvier dernier un avenant au protocole d'accord conclu entre les deux parties en février 2022. «Cet avenant est venu enrichir les axes de partenariat arrêtés entre les deux entreprises, en intégrant de nouveaux domaines de coopération, notamment dans l'exploration et le développement des ressources pétrolières et gazières, les projets d'énergie renouvelable, les services pétroliers (géophysique, forage, stimulation, construction), la formation, l'échange d'expérience et, enfin, le transfert de connaissances», explique le document. Durant sa visite en Algérie, la délégation de la NOC Libye s'est rendue au niveau du laboratoire de recherche de l'Institut algérien du pétrole (IAP).



[Repositionnement de la France sur le Sahara occidental](#)

[L'APN dénonce énergiquement cette décision](#)

«Par cette dérive grave et hasardeuse, le gouvernement français bafoue toutes les lois et règles.»

L'Assemblée populaire nationale (APN) a dénoncé, dans un communiqué, le soutien du gouvernement français au plan colonial marocain dans le cadre de la prétendue souveraineté marocaine sur le territoire du Sahara occidental. L'institution législative affiche son soutien aux décisions prises par l'État algérien à cet égard. L'Algérie a, rappelons-le, décidé le retrait avec effet immédiat de son ambassadeur en France. L'APN «dénonce énergiquement la décision honteuse du gouvernement français en faveur du plan colonial marocain d'autonomie dans le cadre de la prétendue souveraineté marocaine sur le territoire du Sahara occidental au mépris de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations unies concernant la juste cause sahraouie,

inscrite comme une question de décolonisation». Face à la complicité flagrante entre colonisateurs d'hier et d'aujourd'hui, l'APN «condamne fermement cette décision frivole et irréfléchie à rebours des efforts onusiens visant à régler ce conflit dans le cadre de la légalité internationale pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination». «Par cette dérive grave et hasardeuse, le gouvernement français bafoue toutes les lois et règles, se soustrait à ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité et légitime l'occupation d'un État membre fondateur de l'Union africaine», a affirmé la chambre basse du Parlement. «En tant que représentants du peuple, nous condamnons cette décision inconsistante du gouvernement français qui, faisant fi de toutes les lois et règles, soutient le régime colonial expansionniste du Makhzen, alors qu'il est censé assumer sa responsabilité de membre permanent du Conseil de sécurité et œuvrer pour une solution durable qui garantisse le droit légitime du peuple sahraoui». L'APN a, dans ce contexte, appelé «le Parlement français et tous les hommes épris de liberté en France à condamner cette position honteuse qui nous rappelle le passé colonial infamant et déshonorant». La chambre basse du Parlement a, par ailleurs, salué «les positions algériennes constantes en faveur des causes justes dans le monde et la diplomatie algérienne fidèle aux principes humanitaires et aux valeurs de sécurité et de paix, dans la nouvelle Algérie sous la direction éclairée de Abdelmadjid Tebboune». L'APN a, par-là même, affiché son «soutien total aux décisions prises par l'État algérien à cet égard», affirmant qu'«elles reflètent la conscience du peuple algérien, qui rejette l'injustice, l'agression et la confiscation du droit des peuples à la liberté et à une vie digne».



[Repositionnement de la France sur le Sahara occidental/Ahmed Attaf anime une conférence de presse «Le plan marocain n'existe pas»](#)

La position française vise «à consacrer le statu quo colonial en ce qui concerne la question du Sahara occidental», a affirmé Ahmed Attaf.

Le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, qui a animé une conférence de presse sur le sujet de la collusion franco-marocaine a estimé que l'alignement de la France sur la thèse marocaine de la prétendue marocanité du Sahara occidental «participe dans l'approfondissement de l'immobilisme de la situation dans la région et affecte sérieusement le processus politique de règlement de la crise». C'est là l'une des «trois conséquences», a souligné le ministre. «Cette situation a été causée par la proposition du plan d'autonomie depuis 2007, sans que cela ne soit corroboré par une démarche et une proposition détaillée et suggérée à l'ONU», a expliqué Ahmed Attaf. Retraçant la genèse de la position officielle de la France déclarée par le président

français, Emmanuel Macron, le ministre des Affaires étrangères a révélé que «l'Algérie connaît très bien les positions de la France à l'égard de la question du Sahara occidental». Ce n'est pas un secret que d'affirmer un certain penchant de la France pour le plan d'autonomie, proposé par le Maroc en 2007. «Mais la nouveauté dans cette affaire, c'est que la position française s'appuie exclusivement sur la reconnaissance de la marocanité du Sahara occidental», a-t-il déclaré. Attaf a souligné dans le même sillage que «la réponse du président de la République était catégorique et sans ambages en précisant que cette dernière position n'est pas une reproduction littérale des anciennes attitudes diplomatiques de la France». Et d'ajouter qu'«il s'agit là d'une évolution gravissime qui vise à mettre en sourdine le processus politique du règlement de la question du Sahara occidental dans le cadre des résolutions des Nations unies», a-t-il souligné. Cette volonté de substituer la solution marocaine au droit international que suggère la position française vise «à consacrer le statu quo colonial en ce qui concerne la question du Sahara occidental», a-t-il expliqué. Pour bien montrer la ferme position de l'Algérie par rapport à la dernière position de la France, Attaf a indiqué qu'«en aucun cas, la position de la France pourrait changer l'aspect juridique et politique de la question du Sahara occidental avec cette facilité à laquelle elle s'adonne à travers sa dernière sortie diplomatique». Attaf a été catégorique en rappelant lors de sa conférence de presse sur la question du Sahara occidental que «la cause sahraouie fait partie de la question de décolonisation que l'ONU défend et soutient avec force», a-t-il affirmé. Sur la situation qui prévaut dans la région du Sahel, Ahmed Attaf a souligné que «l'Algérie est concernée par ce qui se déroule» dans cette région. Et de souligner qu'Alger «ne tournera aucunement le dos par rapport aux évènements qui impactent la région du Sahel». Le ministre a exprimé la conviction de l'État algérien qui assure qu' «aucune solution militaire ne pourrait mettre un terme à la crise au Mali, seule la solution politique et pacifique entre les frères saurait dépasser les clivages et apporter des réponses concrètes au Sahel en général et au Mali en particulier», a-t-il déclaré. Il convient de souligner, enfin, que le ministre des Affaires étrangères a abordé l'évènement majeur de l'assassinat du chef du bureau politique du mouvement Hamas, Ismaïl Haniyeh en soulignant que «l'Algérie dénonce avec force et vigueur l'assassinat du chef du bureau politique du mouvement Hamas, Ismaïl Haniyeh», a signalé, le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf. Qualifiant cet assassinat de crime abject et lâche, Ahmed Attaf a précisé que «avec cet acte, l'entité sioniste exacerbe les tensions dans la région en général et pousse vers une crise globale au Moyen-Orient», a-t-il tonné. Quant au sujet du retrait de l'ambassadeur algérien à Paris avec effet immédiat, Attaf a réaffirmé l'attitude officielle de l'Algérie qui a été exprimée clairement lors du dernier

communiqué en expliquant clairement la position de l'Algérie ainsi que les tenants et les aboutissants de cette décision.



Taux de change : L'Euro se maintient à 241 Da au marché noir

Les cotations commerciales dernières de la Banque d'Algérie, valables du 30 juillet au 1^{er} août 2024, indiquent que l'Euro affiche un taux de 145.61 dinars algériens pour l'achat et 145.64 dinars algériens pour la vente. Au marché parallèle, ce même taux respectif se situe à 239.00 dinars algériens et 241.00 DA.

Pour sa part, le dollar américain s'échange à la BA contre 134.52 dinars algériens pour l'achat et 134.53 dinars algériens pour la vente. A Square Port Saïd d'Alger, le billet vert vaut 220.00 dinars algériens à l'achat et 222.00 dinars algériens à la vente.

Quant à la Livre sterling, elle s'échange officiellement à 172.95 dinars algériens pour l'achat et 172.96 dinars algériens pour la vente. Sur le marché parallèle, la monnaie britannique vaut à 280.00 dinars algériens pour l'achat et 282.00 dinars algériens pour la vente.



Retrait de l'Ambassadeur d'Algérie en France : Soutien unanime des partis

Plusieurs partis politiques et organisations nationales ont affiché leur soutien absolu à la décision souveraine de l'Algérie de retirer son ambassadeur en France avec effet immédiat, affirmant que cette décision s'appuie sur les principes fondamentaux de la diplomatie algérienne en faveur du droit des peuples à l'autodétermination.

Le FFS, le FLN, le RND et El Bina ont été les premiers à qualifier la décision souveraine d'Alger de réponse appropriée à la décision irréfléchie de la France, comme l'a écrit le mouvement El Bina. Le FFS a qualifié la position française d'irresponsable et indigne, soutenant que « par sa connivence avec le régime marocain sur le dossier sahraoui, non seulement la France bafoue le droit international et les résolutions des Nations unies, mais elle se fait la complice de toutes les souffrances du peuple sahraoui à qui elle dénie le droit de disposer de lui-même ». Dans la même veine, le FLN a dénoncé une « démarche dangereuse, irresponsable et irréfléchie, du Gouvernement français » alors que le RND a considéré qu'il « s'agit d'une faute grave et d'une violation flagrante de l'ensemble des chartes et des us internationaux, étant donné que la cause sahraouie

est inscrite à la quatrième commission de l'ONU comme une question de décolonisation». Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelaâli Hassani Cherif, a affirmé que «sur le plan moral, la France, qui prétend être défenseure de la liberté et de la démocratie, piétine la liberté de tout un peuple et bafoue également les valeurs de la démocratie». Il a estimé que la décision de Paris est motivée par «son adhésion à la coalition Makhzen/entité sioniste en soutenant le processus de normalisation qui constitue, en effet, une menace pour la sécurité et la stabilité de la région». De son côté, le président du Front El-Moustakbal, Fateh Boutbig, a exprimé le soutien de sa formation politique à la décision souveraine de l'Etat algérien de retirer son ambassadeur en France, saluant les positions immuables de la diplomatie algérienne en faveur des causes justes dans le monde. Sawt Echaâb, par la voix de Lamine Osmani, a affirmé le soutien de son parti à la position de l'Etat algérien. Dans le même sillage, l'Académie de la jeunesse algérienne (AJA) a salué la position de la diplomatie algérienne et exprimé son rejet total de la position française «deshonorante». L'Organisation algérienne de l'environnement et de la citoyenneté a, pour sa part, dénoncé «le processus de légitimation de l'occupation des territoires sahraouis par un membre permanent au Conseil de sécurité onusien».



Accompagnement de l'élection : «Les médias au coeur du débat démocratique»

Le quotidien national El Moudjahid a été convié à participer à une émission radiophonique intitulée «Fais entendre ta voix», animée par la journaliste Asnoun Samira. Une émission qui avait pour but de discuter du rôle de la presse dans la couverture de la présidentielle. Les intervenants ont abordé les enjeux de la régulation médiatique, l'évolution du paysage audiovisuel, ainsi que l'influence des médias sur le climat et le débat électoral. L'animatrice a rappelé que les médias, publics et privés, jouent un rôle fondamental dans l'exercice démocratique. Ils auront un rôle important à jouer, comme ils l'ont toujours fait, pour mettre en valeur les efforts de l'État, ayant conduit à la prise de mesures administratives, juridiques et politiques, en vue de l'organisation de l'élection présidentielle. De son côté, le correspondant d'El Moudjahid a indiqué que cette échéance électorale sera «largement suivie par les citoyens de l'intérieur et de l'extérieur, compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour l'avenir de la nation». Un avenir que l'on souhaite 'positif et en accord avec nos aspirations de paix, de sécurité et de prospérité». Le débat s'est ensuite focalisé sur le rôle de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, qui veille à ce que chaque candidat bénéficie de la même exposition médiatique,

notamment en terme de temps de parole. Les chaînes de radio et de télévision doivent ainsi surveiller le temps d'antenne et de parole de chaque candidat, dans un souci d'équité et de pluralisme. La présidentielle de 2024 verra également l'apparition de nouveaux canaux de diffusion, portés plus souvent par des web TV et des radios. Une grande première, qui témoigne de l'évolution du paysage médiatique. Bien que réglementés et contrôlés au cours des campagnes, les médias «jouent un rôle en façonnant le climat dans lequel va se dérouler l'élection», comme l'a bien expliqué l'animatrice. Le choix des sujets, l'agenda et le cadrage peuvent ainsi influencer le débat électoral. Enfin, le représentant d'El Chourouk TV, Adel Mouaz, a exprimé le souhait que 'toute la corporation puisse bénéficier de bonnes conditions de travail et disposer d'un climat lui permettant de consacrer ses droits et devoirs», une aspiration tant exprimée en vue de sa concrétisation dans un cadre professionnel.



3 banques publiques vont s'équiper d'un système d'information intégré

3 banques publiques algériennes, à savoir la Banque Nationale d'Algérie (BNA), la Caisse de Prévoyance et d'Épargne (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), ont lancé des procédures pour s'équiper d'un système d'information intégré. Cette initiative s'ajoute à celle de trois autres banques, déjà dotées de ce système, comme l'a annoncé le ministre des Finances, Laaziz Faid.

Un Système de Global Banking pour Améliorer les Services

Le ministre a précisé que ces banques ont engagé des appels d'offres pour acquérir le système appelé Global Banking. En attendant, elles ont déjà initié divers projets internes visant à centraliser leurs systèmes d'information actuels. Faid a souligné que l'intégration de ce système apportera une valeur ajoutée significative, tant en termes de numérisation des opérations qu'en matière d'amélioration des services offerts aux clients.

Le ministre a également noté que le processus de digitalisation des établissements bancaires en Algérie a connu des progrès significatifs ces dernières années. Le développement des moyens de paiement et la digitalisation des services bancaires réduiront considérablement la nécessité pour les clients de se rendre physiquement dans les agences.

Vers une interopérabilité des paiements mobiles

Pour accompagner cette transition, le ministère prévoit de lancer plusieurs campagnes de sensibilisation et de formation aux services numériques. L'objectif est d'encourager les citoyens à adopter ces nouveaux produits et à s'adapter aux changements induits par la digitalisation.

Concernant la mise en place d'un switch mobile pour l'interopérabilité des paiements, M. Faïd a affirmé que ce service promet de révolutionner le secteur financier en Algérie. Il offrira aux citoyens des services numériques rapides, faciles à utiliser et sécurisés.

Cette initiative marque une étape importante dans la modernisation du secteur bancaire algérien, visant à répondre aux besoins croissants des clients tout en adoptant des technologies innovantes.



الترخيص للبلديات والوزارات والشركات بتغطيتها باعتمادات 2024

مؤسسات الدولة ملزمة بالتسديد الفوري لفواتير الكهرباء والماء والهاتف



رخصت وزارة المالية للمؤسسات العمومية والوزارات والبلديات باستخدام المخصصات المالية لسنة 2024 لتسديد فواتير الماء والكهرباء والهاتف العالقة الخاصة بالثلاثي الأخير لسنة 2023، حفاظا على مصداقية مؤسسات الدولة.

وحسب مراسلة موجهة من المديرية العامة للميزانية بوزارة المالية إلى الأمرين بالصرف لميزانيات الدولة على مستوى الجماعات المحلية، صادرة بتاريخ 18 جويلية 2024، والمتعلقة بالتكفل بالديون غير المسددة المتعلقة بالتكاليف الملحقة على غرار الماء، الكهرباء، الغاز والهاتف على ضرورة تسوية هذه الوضعية في القريب العاجل حفاظا على مصداقية مؤسسات الدولة.

ويؤكد مدير الميزانية، الحاج العمري، في ذات المراسلة، أن مصالحه تتلقى بصفة متكررة مراسلات من قبل مختلف القطاعات الوزارية والجماعات المحلية والمؤسسات العمومية ذات الطابع الإداري والمؤسسات العمومية المماثلة، تلتزم من خلالها رخصة استثنائية من أجل التكفل، على عاتق ميزانية السنة الجارية، بالديون غير المسددة المتعلقة لاسيما بالتكاليف الملحقة ويتعلق الأمر بالماء، الكهرباء، الغاز والهاتف المرتبطة بالفترة الأخيرة، أي الثلاثي أو الشهرين الأخيرين، من السنة المالية السابقة وفي هذا الصدد، وباعتبار الطبيعة الخاصة التي تكتسبها هذه التكاليف وكذا حرصا على الحفاظ على مصداقية المؤسسات والإدارات العمومية تجاه الدائنين، أعلم مدير الميزانية الأمرين بالصرف بأنه يرخص التكفل، على عاتق الاعتمادات الحالية للسنة الجارية، بالنفقات المتعلقة بالتكاليف الملحقة وهي الماء، الكهرباء، الغاز والهاتف، المرتبطة بالفترة الأخيرة للثلاثي أو الشهرين الأخيرين حسب الحالة من

السنة المالية السابقة.

وشدّد مدير الميزانية: "يبقى من الواضح بأنه يجب أن يتم التكفل بالنفقات سالفة الذكر على عاتق الاعتمادات المالية للسنة الجارية، في ظل احترام التشريع والتنظيم المعمول بهما، لاسيما التي تحكم الصفقات العمومية".

ويظهر هذا الإجراء بوضوح أن وزارة المالية تتخذ خطوات حازمة لضمان تسديد الديون العالقة لمؤسسات الدولة في الوقت المناسب، مما يعكس التزام الحكومة بالمحافظة على مصداقية الهيئات العمومية وتفاذي أي تبعات سلبية قد تؤثر على سير العمل الحكومي، من خلال ترخيص استخدام الاعتمادات المالية للسنة الجارية، وتظهر الوزارة حرصها على إدارة الموارد المالية بفعالية ودقة، مؤكدة على أهمية الالتزام بالتشريعات والتنظيمات المعمول بها في إدارة الصفقات العمومية هذا وتؤثر ديون الكهرباء والماء والغاز والهاتف بشكل كبير على القدرات المالية لشركات عمومية جزائرية مثل "اتصالات الجزائر"، "سونغاز" وغيرها من المؤسسات وتتسبب هذه الديون في ضغوط مالية تعيق الشركات من تنفيذ خططها التنموية وتحديث بنيتها التحتية، بالإضافة إلى ذلك، تؤدي تراكم الديون إلى زيادة الأعباء التشغيلية وتحد من القدرة على الاستثمار في مشاريع جديدة وتحسين الخدمات المقدمة للمواطنين. وفي ظل هذه الظروف، قد تواجه الشركات صعوبات في الحفاظ على السيولة المالية المطلوبة لتسيير مشاريعها المستقبلية والخوض في استثمارات جديدة، فتساهلها في تحصيل الديون العالقة قد يهدّد قدرتها على الوفاء بالتزاماتها المالية تجاه الموردين والشركاء مستقبلا.



وصفت ملف السيارات بـ"الأعرج" هيئة الدفاع بصوت واحد

هؤلاء الإطارات حصلوا 41 ألف مليار وأنقذوا إدارة الجمارك

اعتبرت هيئة الدفاع عن المتهمين، في ملف "التلاعب بجمركة السيارات المستوردة"، "أعرجا"، حيث يتابع فيه إطارات بالجمارك ووكلاء عبور ومستوردون، ملتزمة من القاضي إرجاع الملف إلى مساره الحقيقي، باعتبار أن النقائص والاختلالات المسجلة مجرد أخطاء إدارية، وليست ذات طابع جزائي، وكان من المفترض أن لا تتجاوز أسوار إدارة الجمارك

وأجمع محامو إطارات الجمارك، من فئة المدير الجهوي للميناء، ورئيس مفتشية أقسام الجمارك للأنظمة، وكذا مفتشي التصفية، والمفتشين الرئيسيين، على أن الملف تم تضخيمه، وأن المشكل الحقيقي "ARGUS" الذي جر هؤلاء إلى مقصلة القضاء اليوم، هو الدليل المرجعي الفرنسي لسعر السيارات الصادر عن جمعيات فرنسية و لا يحوز على أي طابع رسمي، وغير معترف به دوليا، مرددين "لو أدرك أصحاب المجلة لرفعوا ضدنا دعوى قضائية على حقوق التأليف

هؤلاء إطارات الدولة يجب الحفاظ عليهم وليس تدميرهم

واستهل المحامي مراد خادر المتأسس في حق المتهم "ب. نورالدين" مفتش تصفية للجمارك بمناشدة المحكمة بإرساء محاكمة العدالة، وقال "لكي يتحقق الشرط لا بد من وضع القضية في إطارها الحقيقي القانوني، وأن التحليل المنطقي يتجلى بالتأكد أن قضية الحال تدخل ضمن الاختصاصات الممنوحة لمفتشي الجمارك وأن العبرة ليس في خفض قيمة السيارات وإنما في مدى تطبيق أحكام المادة من قانون الجمارك وما يليها التي تمنح للمفتش المصفي كامل الصلاحيات لتقييم البضاعة المتمثلة في ملف الحال

في السيارة، والإمكانات الممنوحة له والتي يسمح له القانون بها والمتمثلة في اللجوء إلى جميع البيانات
”الممكنة للتوصل للقيمة التقريبية

وتابع الأستاذ خادر “مربط الفرس هو الأساس القانوني لقضية الحال، باعتبار أنه لا توجد مادة توحى أن
ما يقوم به مفتش التصفية في تقييم قيمة السيارة يعاقب عليه جزائيا وأتحدى من يقدم له مادة في ذلك،
لهذا سيدي الرئيس وليكون الإنصاف والتطبيق السليم للقانون يتعين القول إنه لا إدانة ولا عقوبة إلا
بنص، منطلقا من هذا ما محل قضية الحال، ولماذا إطارات الإدارة العمومية هؤلاء متواجدين في هذا
”المقام

وخاطب المحامي ممثل الحق العام “أين هو التبديد الذي تحدثتم عنه بتحديد قيمته بـ190 مليار سنتيم،
التي كانت لا بد من أن تدخل في الخزينة العمومية، علما أن في هذه الأحوال لم يتم ضياع أي مال عام
وأن المشرع الجزائري وضع آليات محكمة لتفادي أي إفلات للأموال العمومية، نظرا لحساسية وصعوبة
العملية التي أقرها وكيل الجمهورية نفسه وأن هذه العملية تتمثل في المراقبة اللاحقة التي هي الآن بصدد
”اتخاذ إجراءات التحصيل العادية

واختتم مراد خادر مرافعته بالقول “سيدي الرئيس، هؤلاء إطارات الدولة يحتاجون قبل كل شيء
لحمايتهم قبل متابعتهم، وهو ما ينتظرونه من عدالة المحكمة، كونها هي قلعة الحق وآخر مطاف لإنقاذهم
”هم وعائلاتهم الذين يعانون الويلات ويتجرعون الآلام منذ أزيد من عام ونصف

ومن جهتها، فإن المحامية نصيرة واعلي المتأسسة في حق “ر. علي” مفتش تصفية التصريحات
الجمركية رافعت بقوة من أجل براءة موكلها، واصفة ملف الحال بـ”الأعرج” والظلم في حق هؤلاء
الإطارات الذين يقعون في الحبس منذ أزيد من 15 شهرا، تاركين عائلاتهم في مأساة لا يعلمها إلا الله،
ويذرفون دموعا ليلا ونهارا، خاصة والدته التي تبلغ من العمر 95 سنة

وقالت الأستاذة واعلي “سيدي الرئيس، لأول مرة منذ انطلاق محاكمات الفساد، نرى ملفا فارغا من
محتواه كهذا الملف وأسمح لنفسي أن أقول أن هذا الملف أعرج وغير قانوني من كل النواحي.. كما
يؤسفني أن أعلن من هذا المقام أنه لا يرقى أن يكون في مستوى القطب الوطني الإقتصادي والمالي..
”إنها كارثة حقا؟

وردت واعلي على الخزينة العمومية حينما قالت “هذا ضرب من الجنون أن تطالب بـ5 آلاف مليار
سنتيم... أين هي الأموال التي تم تبديدها والرقابة اللاحقة في تحصيلها الآن.. ولماذا لم تفصل في
”الأعباء المالية الواقعة على كل متهم، أم أنها ترمي أرقامها على المتهمين تضامنا بدون تبرير؟
وأضافت “سيدي الرئيس، أتحدى من يقول عكس ما أقوله، لو تأخر جمركي في تصفية ملف أي
مستورد.. الجزائر كلها تتعطل.. اليوم لسنا في وقائع صفقة. نحن في الإدارة. والأبعد من ذلك سيدي
الرئيس نفس التعلية المعمول بها في 2019 و2020 و2021 و2022 هي نفسها تطبق وتنفذ في
”2024، فعلى أي أساس يؤتى بهؤلاء ويترك هؤلاء؟

وختمت الأستاذة نصيرة واعلي مرافعتها بالقول “وعليه وبدون إطلالة، فإننا نقف اليوم أمامكم وأمام
عدالتكم من أجل تصحيح مسار هذا الملف القضائي الأعرج، كما نلتمس منكم النظر في كل الأدلة
والشهادات بعناية، وأن تقررنا بناءً على الحقائق والقانون، وليس على الشائعات أو الافتراضات، ومنه
”إفادة موكلي بالبراءة من التهم المنسوبة إليه ولكم واسع النظر

ميناء الجزائر حقق أرقاما قياسية في التحصيل خلال فترة هؤلاء
من جهته/ تطرق المحامي بومدين فيلالي، المتأسس في حق المدير الجهوي للجمارك الجزائر ميناء
“ف.يزيد” ورئيس مفتشيه أقسام الجمارك في الجزائر ميناء “ح.ز”، إلى كل تفاصيل الملف، وحاول
تقديم القرائن والأدلة الدامغة والوثائق والنصوص القانونية التي من شأنها إسقاط التهم على موكلية
وجميع المتهمين المتابعين في الملف

وقال الأستاذ فيلالي "سأحاول خلال مرافعتي سيدي القاضي أن أوضح لكم بالأدلة الدامغة والوثائق والمستندات المرفقة بالملف وكذا النصوص التشريعية والتنظيمية أن موكلي غير فاسدين، لكن قبل أن أخوض في المناقشة القانونية، يتوجب علينا العودة قليلا إلى الوراثة للتذكير بخلفيات هذه القضية وكيف أنها وصلت إلى أروقة العدالة والتي كان من المفروض أن تبقى في سياقها الطبيعي والقانوني لمواصلة إجراءات الرقابة وتحصيل الحقوق الجمركية المتغاضى عنها لفائدة الخزينة العمومية.

وأضاف "سيدي الرئيس، حتى وإن افترضنا أن هناك أخطاء أو نقائص أو اختلالات من خلال المهام الموكلة إليهم، لا يمكن بأي حال من الأحوال أن تحمل وصفا جزائيا خاصة وأن المشرع الجزائري وضع أرمادة من النصوص القانونية لتحصيل هذه الحقوق، ونحن نتأسف لما وصل إليه حال إدارة الجمارك وكذا ما نراه أحيانا من تحريك متابعات جزائية بالجملة لأعوانها وإطاراتها امام انعدام الأعباء".

"والأدلة الدامغة التي تجرم الأعمال والمهام التي يمارسونها طبقا للقانون وخاطب المحامي هيئة المحكمة "نحن كلنا ضد الفساد الذي ينخر البلاد من كل الجوانب، كدفاع، قضاة، مواطنين ومؤسسات، ولكن سيدي الرئيس نحاسب من يثبت ضده بالدليل المادي والقصد الجنائي ارتكابه لجرائم الفساد، ولا نستند اطلاقاً إلى افتراضات واستنتاجات او ادعاءات لا اساس لها من الصحة يورط فيها أشخاصا أبرياء في مثل هذه القضايا